

Métropole Aix-Marseille-
Provence

République
Française

Département des
Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY - VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCER - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUECCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Pascale MORBELL - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAIN - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 017-2756/17/CM

■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au projet de Communauté d'Innovation et de Connaissance Mobilité Urbaine (Knowledge and Innovation Community Urban Community)

MET 17/5034/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les Communautés d'Innovation et de Connaissances (Knowledge and Innovation Centre, KIC) sont des partenariats promus par l'Union Européenne et plus précisément par l'Institut Européen d'Innovation et de Technologie (EIT). Ces Communautés regroupent des entreprises, des centres de recherche, des universités et des autorités publiques.

Elles permettent de développer:

- Des produits et des services innovants dans les domaines à haute valeur ajoutée technologique,
- La création de nouvelles entreprises et start up,
- La formation d'une nouvelle génération d'entrepreneurs.

Les Communautés d'Innovation réalisent des activités couvrant l'ensemble de la chaîne d'innovation:

- Des programmes de formation et d'éducation,
- Le renforcement des passerelles entre la recherche et la mise sur le marché,
- Les projets d'innovation, les incubateurs d'entreprises et les accélérateurs.

Le rôle de l'EIT est de guider le processus et de définir les stratégies, mais il incombe aux communautés d'innovation de mettre ces stratégies en pratique et de rendre disponibles les résultats.

Il existe actuellement six communautés d'innovation et chacune se concentre sur un défi sociétal spécifique :

1- KIC Climat : atténuation et l'adaptation aux changements climatiques,

2- KIC Digital : technologies de l'information et de la communication,

3- KIC InnoEnergie : énergies renouvelables,

4- KIC Santé : santé globale vieillissement,

5- KIC Matières Premières : exploration, extraction, transformation, recyclage et remplacement durables,

6- KIC Alimentation visant à mettre l'Europe au centre d'une révolution mondiale en matière d'innovation et de production alimentaire.

La Commission européenne reconnaît le rôle essentiel que jouent l'entrepreneuriat, la formation professionnelle, le développement des entreprises et les actions de démonstration, dans l'impulsion de l'innovation en matière de mobilité urbaine, ainsi que pour rassembler représentants d'entreprises, centres de recherche et université dans l'objectif de faire prospérer en Europe une éducation, une innovation et des entreprises de renommée mondiale. Dans cette perspective, au mois de juillet 2017, l'Institut Européen d'Innovation et de Technologie a publié un appel à propositions en vue de l'émergence d'une Communauté d'Innovation et de Connaissance consacrée à la Mobilité Urbaine.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a été sollicitée par un groupement composé d'une diversité d'institutions européennes comprenant des entreprises, des universités et centres de recherche français en vue de se positionner sur cet appel à propositions. Ce groupement souhaite intégrer des territoires en vue de contribuer à la définition des besoins et des solutions puis de tester celles-ci in situ. D'autres territoires urbains de tailles et spécificités variées, en France, en Europe et ailleurs, seront règlementées parties prenantes.

En apportant son soutien à cette initiative, la Métropole Aix-Marseille-Provence bénéficierait ainsi de façon privilégiée de l'ensemble des résultats et des productions émergeant de la future communauté d'innovation concrétisant ainsi son ambition de devenir un véritable laboratoire de la ville de demain.

Le projet de Communauté d'Innovation et de Connaissance Mobilité Urbaine s'inscrit donc pleinement en cohérence avec les objectifs de la Métropole Aix-Marseille-Provence et plus particulièrement avec ceux de l'Agenda Mobilité métropolitain adopté par le Conseil de Métropole le 15 décembre 2016. L'Agenda Mobilité souligne l'importance de mise en place de réseaux intégrés, multimodaux et innovants pour le transport routier et la logistique urbaine. Dans cette perspective, une attention particulière est portée à l'innovation, aussi bien procédurale, qu'organisationnelle et technologique, comme levier d'amélioration de la mobilité métropolitaine. Le projet est également en cohérence avec l'Agenda de Développement Economique Métropolitain adopté par le Conseil de Métropole le 30 mars 2017.

A ce stade, l'implication de la Métropole prend la forme d'une simple manifestation d'intérêt lui permettant la participation à la gouvernance du groupement candidat et autorisant celui-ci à se prévaloir de cette implication.

Des discussions ultérieures, pour le Conseil sera saisi le moment venu, permettant de préciser le niveau d'implication de la Métropole dans le projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le règlement (UE) n°1290/2013 du parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 définissant les règles de participation au programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 » (2014-2020)
- L'Agenda d'Innovation Stratégique de l'Institut Européen de Technologie pour 2014-2020
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La TRA 001-1376/16/CM du Conseil Métropolitain du 15 décembre 2016 approuvant l'Agenda Mobilité métropolitain,
- La ECO 001-1775/17/CM du Conseil Métropolitain du 30 mars 2017 approuvant l'Agenda du Développement Economique Métropolitain.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

- Que le projet de Communauté de Connaissance et d'Innovation Mobilité Urbaine est tout à fait conforme aux orientations de l'Agenda de Mobilité métropolitain ainsi qu'à son Agenda de Développement Economique Métropolitain;
- Que la participation de la Métropole à ce projet permettra à celle-ci d'accéder de façon privilégiée aux résultats de production issus de ce programme de recherche et de développement et de valoriser sa vocation de territoire d'innovation.

Délibère

Article unique :

Monsieur le Président de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à engager la Métropole dans la préparation et, le cas échéant, la mise en œuvre du projet de Communauté de Connaissance et d'Innovation Mobilité Urbaine.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS